



MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION ET MEDIAS

Le Ministre

COMPTE-RENDU DE LA SOIXANTE-DIX-SEPTIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

Vendredi 06 février 2026

Sur instruction de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement, Judith SUMINWA TULUKA a présidé, ce vendredi 06 février 2026 à la Cité de l'Union Africaine à Kinshasa, la soixante-dix-septième réunion ordinaire du Conseil des Ministres du Gouvernement de la République.

Quatre (04) points étaient inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- I. *Communication de la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement ;*
- II. *Points d'information ;*
- III. *Approbation d'un relevé de décisions du Conseil des Ministres ;*
- IV. *Examen et adoption de textes.*

I. COMMUNICATION DE LA PREMIERE MINISTRE

La communication de la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement a porté sur deux (02) points principaux, à savoir :

1. De son séjour dans la province de la Mongala

Dans le cadre de la gouvernance de proximité, telle que souhaitée par le Président de la République, la Première Ministre a conduit, du 1^{er} au 3 février 2026, une mission d'itinérance dans les trois territoires de la province de la Mongala, à savoir Lisala, Bongandanga et Bumba.

La délégation était composée des parlementaires originaires de cette province et de quelques Membres du Gouvernement des secteurs concernés. Le Commissaire Général de la Police Nationale et les responsables des établissements et services publics du secteur des infrastructures ont été associés à la mission.



Placée sous le signe de la consolidation de l'unité nationale et de la cohabitation pacifique entre communautés, au regard des récents conflits inter-ethniques observés dans certaines localités du pays, ce séjour a, en outre, permis de procéder à l'évaluation de l'état d'avancement des chantiers routiers prioritaires engagés par le Gouvernement, et au lancement des travaux structurants visant la modernisation de cette province souvent victime des érosions ainsi que des éboulements des terres à la base du phénomène des déplacements des populations.

Par ailleurs, la Première Ministre a rappelé que la Mongala fait partie du Couloir vert Kivu-Kinshasa, avec un important potentiel en termes de biodiversité et devrait générer des ressources substantielles au pays et à sa population, grâce notamment à ses puits de carbone.

Parmi les projets visant le désenclavement de la province, elle a évoqué la modernisation de la Route Nationale n°6 qui relie la province de la Mongala à celle du Sud-Ubangi, jusqu'à la République Centrafricaine et vers la partie orientale en traversant le Bas-Uélé, précisant qu'il s'agit également d'une route transafricaine qui permet de traverser l'Afrique du Nord au Sud.

L'évaluation du Programme de Développement Local des 145 Territoires, dans sa première phase, a constitué un autre point d'attention. Afin d'augmenter le taux d'exécution global, l'Agence d'exécution concernée, le PNUD, s'est engagée à accélérer les travaux. A cet effet, la Première Ministre a demandé au Ministre des Infrastructures et Travaux Publics d'en faire un suivi efficace.

2. Du rappel des assignations liées à l'amélioration du climat des affaires

Dans le prolongement des orientations rappelées lors de la réunion du Conseil des Ministres du 26 décembre 2025, la Première Ministre a insisté sur les principes de cohérence, d'efficacité et d'impact de l'action gouvernementale, ainsi que sur la nécessité pour chaque Ministère de s'inscrire pleinement dans les priorités du Programme d'Actions du Gouvernement 2024-2028 et des programmes structurants en cours.

À cet égard, elle a tenu à rappeler que les assignations relatives à l'amélioration du climat des affaires constituent un axe transversal et prioritaire de l'action gouvernementale.



Ces assignations, a – t – elle martelé, ne relèvent pas d'un secteur isolé, mais engagent l'ensemble des Ministères concernés par les réformes économiques, fiscales, administratives et réglementaires.

L'amélioration du climat des affaires demeure donc un levier essentiel pour soutenir la croissance, mobiliser les investissements, renforcer la création d'emplois et consolider les recettes publiques. Car, elle participe directement aux objectifs du Programme d'Actions du Gouvernement, ainsi qu'aux engagements pris avec les partenariats internationaux.

En conséquence, la Première Ministre a invité les Ministres réformateurs à intégrer de manière claire, dans leurs feuilles de route sectorielles pour l'exercice 2026, les actions prioritaires relevant du climat des affaires, en veillant à leur alignement avec les priorités du Gouvernement et à leur soutenabilité budgétaire.

À cet effet, le Ministre d'État, Ministre du Plan, en collaboration avec le Vice-Premier Ministre, Ministre du Budget et au Ministre des Finances, a été chargé de veiller à la prise en compte effective de ces assignations dans les feuilles de route sectorielles, dans les plans de financement indicatifs et dans les arbitrages budgétaires, conformément aux orientations du Gouvernement.

L'objectif poursuivi étant de garantir une mise en œuvre coordonnée, réaliste et orientée vers des résultats concrets, dans le respect des principes de discipline collective, de redevabilité et d'efficacité de l'action publique pour l'amélioration du bien-être de la population.

II. POINTS D'INFORMATION

II.1. Etat et administration du territoire

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a présenté au Conseil, le rapport sur l'état et l'administration du territoire national.

Au cours de la semaine qui s'achève, l'état d'esprit de la population a été marqué notamment par :

- *L'attente de l'opinion des retombées de la signature d'accord de partenariat économique stratégique par le Chef de l'Etat, au terme de son séjour aux Emirats Arabes Unis ;*



- *La satisfaction de la population consécutive à la bravoure et au bon comportement affichés par nos Forces de Défense sur les fronts des Hauts et Moyens Plateaux d'Uvira et Fizi ainsi que la reprise du contrôle de Minembwe Centre ;*
- *La signature des termes de référence entre la partie Gouvernementale et la partie représentant le mouvement rebelle M23, à Doha/Qatar, concernant le suivi et la vérification du cessez-le-feu, sous la supervision de la CIRGL et la MONUSCO ;*
- *La satisfaction de l'opinion à la suite des propos élogieux du Président américain Donald TRUMP à l'égard de notre Président lors du 74^{ème} National Prayer Breakfast à Washington D.C le jeudi 05 février 2026.*

Sur un autre volet, le Conseil a été informé de l'intensification de l'opération Ndobo contre le banditisme urbain et le braquage. Ce qui a permis à la Police Nationale Congolaise d'appréhender, cette semaine, près de 404 présumés Kuluna à Kinshasa. Des propositions stratégiques ont été faites quant à ce.

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a terminé son rapport par la situation aux frontières, après avoir fait état des cas de sinistres et de catastrophes déplorés au cours de la semaine qui s'est achevée.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.2. Situation sécuritaire

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants a fait le point de la situation sécuritaire et opérationnelle sur différents fronts dans les provinces du Nord et du Sud-Kivu.

Il a indiqué que les Forces Armées de la République Démocratique du Congo maintiennent leurs positions et assurent la protection de la population et de leurs biens face aux attaques de la coalition RDF/M23/AFC qui sont systématiquement déjouées.

C'est le cas des attaques aériennes lancées par des drones kamikazes visant principalement l'aéroport international de Bangboka et d'autres installations militaires à Kisangani. Tous les drones lancés ont été détruits avant d'atteindre leurs cibles.



Les premiers éléments d'enquête, constitués sur base des débris des drones, indiquent le pays probable de fabrication, le type de drones et la charge explosive portée par drone. Toutefois, l'approfondissement des enquêtes se poursuit et les dispositions correspondant à toute forme de nouvelle menace sont prises.

Dans le Sud-Kivu, nos forces loyalistes ont fait échec aux attaques de la coalition RDF/M23/AFC par la reconquête de plusieurs villages. Elles poursuivent la défense de la patrie dans les moyens et hauts plateaux de Fizi, Uvira et Mwenga.

En Ituri, il a été signalé la poursuite des offensives de nos FARDC assurant la débâcle des troupes de la CRP/Zaire de Thomas Lubanga en territoire de Djugu et le renforcement de la traque contre les terroristes djihadistes ADF/MTM en territoire d'Irumu.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.3. Situation épidémiologique en République Démocratique du Congo

Le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale a présenté la situation épidémiologique du pays.

Au sujet du Mpox, il a été rapporté que la tendance à la quatrième semaine est marquée par une baisse continue du nombre de nouveaux cas suspects de 313 à 245.

Les actions de riposte menées visent notamment la poursuite des activités de vaccination dans les 18 Zones de Santé hotspots de huit provinces, la prise en charge médicale gratuite des cas et la décontamination des établissements des soins et des ménages.

En ce qui concerne le Choléra, la tendance à la baisse a été également observée au cours de cette semaine où le nombre de nouveaux cas est passé de 1.688 à 1.457 cas suspects dont 8 décès, soit une létalité de 0,5% contrairement à la précédente semaine épidémiologique.

Au cours de la même période, Kinshasa a enregistré 189 cas suspects et un décès. 18 malades actifs sont pris en charge dans les Centres de Traitement du Choléra.



Le renforcement des activités communautaires dans les zones de santé affectées et la désinfection des ménages autour des cas notifiés sont comptés parmi les actions de riposte qui se poursuivent.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.4. Note d'information relevant du secteur énergétique

Le Ministre des Ressources Hydrauliques et Électricité a présenté au Conseil une note d'information à deux volets.

1° Projet portant sur la Centrale Hydroélectrique de Kinsuka (900MW)

Porté par la Joint-Venture KINSUKA POWER, réunissant les sociétés Great Lake Energy, de l'entrepreneur Yves Kabongo, et le Groupe Forrest, via sa filiale Congo Energy, ce projet a franchi l'ensemble des étapes administratives requises en vue de la production d'énergie électrique.

La production annuelle moyenne est estimée à 7.450 GWh. Le coût global de l'investissement est évalué à environ 2,8 milliards USD, pour un délai de réalisation estimé à cinq (5) ans.

Ce projet répond à des enjeux majeurs pour le pays :

- *Il vise en premier lieu à réduire durablement le déficit énergétique structurel de la ville de Kinshasa, en améliorant la disponibilité et la stabilité de l'électricité pour les ménages, les services publics et les activités économiques ;*
- *Il contribue également au renforcement de la sécurité énergétique nationale, en augmentant la capacité de production à partir d'une source renouvelable et compétitive ;*
- *Il est aligné aux objectifs du Compact Énergétique RDC, en tant que projet structurant susceptible d'accélérer l'atteinte des cibles nationales d'accès à l'énergie et de soutenir la croissance économique.*

L'accompagnement du Gouvernement a été sollicité pour faciliter la réalisation des étapes menant au lancement effectif des travaux.

2° Elaboration de la carte superposant les sites énergétiques et miniers du pays

Étant à présent disponible, cette carte présente une analyse spatiale intégrée des éléments-clés pour le développement industriel et énergétique de notre pays.



Elle constituera un outil énergétique de dialogue et d'échange avec les partenaires multilatéraux, les bailleurs de fonds potentiels et les investisseurs dans le secteur minier.

La superposition de ces deux cartes représente un intérêt majeur pour les développeurs et exploitants miniers des centrales électriques, notamment en tant que IPP (Producteurs Indépendants).

Le Ministre des Ressources Hydrauliques et Électricité a encouragé le renforcement des synergies entre son Ministère et celui des Mines pour promouvoir cet outil auprès des partenaires et investisseurs, aux fins de la matérialisation des projets visant le développement concomitant de ces deux secteurs.

Cette synergie, a –t – il précisé, permettra également une meilleure capitalisation des partenariats stratégiques existants en développant la mise en œuvre des projets structurants alignés dans le cadre du Compact Énergétique National.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

III. APPROBATION D'UN RELEVÉ DE DÉCISIONS

Les membres du Conseil ont approuvé le relevé de décisions prises lors de la 76^{ème} réunion ordinaire du Conseil des Ministres du vendredi 30 janvier 2026.

IV. EXAMEN ET ADOPTION DE DEUX (02) TEXTES

IV.1. Projet d'Ordonnance-Loi

Le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux a soumis au Conseil, pour examen et adoption, le Projet d'Ordonnance-Loi portant autorisation de la prorogation de l'état de siège dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu pour une période de 15 jours prenant cours le 16 février 2026.

Après débats et délibérations, le Conseil a adopté ce projet d'Ordonnance-Loi.

IV.1. Projet de Décret

La Ministre de la Culture, Arts et Patrimoine a soumis au Conseil, pour examen et approbation, le projet de Décret fixant l'organisation et le fonctionnement d'un organisme public chargé de l'émergence du cinéma Congolais et du développement des infrastructures appropriées.



La promotion de production des films ayant été identifiée comme une action prioritaire du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) dans le secteur de la culture, l'opérationnalisation de ce Centre revêt, à cet effet, une importance capitale, notamment dans la promotion et la protection de notre patrimoine culturel et la diversité créative de notre pays, tant sur le plan local que sur la scène continentale et internationale.

Ainsi, ce texte permettra audit Centre d'encadrer et de veiller en amont au respect, dans les productions cinématographiques, de nos valeurs culturelles, sans cesse exposées aux influences culturelles extérieures.

Après débats et délibérations, ce projet de Décret a été adopté.

Commencé à 14h10', la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à 15h20'.

Pour le Ministre de la Communication et Médias,
Porte-parole du Gouvernement en mission,

Yolande ELEBE MA NDEMBO

Ministre de la Culture, Arts et Patrimoines

